L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS |

DIMANCHE MATIN, 12 AOUT.

L'affaire Gras ou la vitrioleuse.

(Suite)

(Voir l'*Abeille* de samedi et vendredi.)

AUDITION DES TÉMOINS.

Le premier témoignage est celui du commissaire de police Macé; il rend compte des difficultés qu'il rencontra dans ses premières investigations. Elles venaient de la veuve Gras qui se bornait à lui dire: "Puisque vous êtes si fin cherchez et vous trouverez."

La veuve Gras, froidement. Il ment.

M. Macé. Cependant en cherchant j'ai trouvé; j'ai arrêté Gaudry, puis la veuve Gras.

La veuve Gras. J'ai été de la part de M. Macé l'objet des plus grossières violences.

M. Macé. Jamais je n'ai menacé un inculpé et encore moins une femme.

M. le président. Ne vous préoccupez pas de ces violences de langage par lesquelles l'accusée révèle son caractère.

La colère et la haine qui remplissent le cœur de cette créature s'étendent à tout le monde, débordent depuis qu'elle est en présence de M. Macé.

Elle sait bien que c'est ce commissaire de police qui a découvert la piste, alors qu'elle devait se croire sauvée. C'est chose dure, quand on espère avoir conquis l'impunité, de se voir prise. Chaque jour sa confiance augmentait; les soins même qu'elle donnait à René de la Roche lui garantissaient qu'elle trouverait dans sa victime le plus ardent de ses défenseurs. Or c'est M. Macé qui a rompu le charme, qui par une révélation inattendue a porté la lumière dans l'esprit de ce pauvre ensorcelé. Fallait il donc que cet infortuné perdit la vue du monde extérieur pour recouvrer la perception des choses morales? Lorsque M. Macé annonça à René de la Roche qu'il était obligé de le séparer de sa maîtresse, celle-ci étant sous le coup d'une arrestation, ce fut un chagrin de plus pour ce jeune homme; il croyait encore à l'amour et au dévouement de sa maîtresse.

M. Macé dut lui mettre sous les yeux des papiers de famille, des lettres que René de la Roche avait voulu, par un sentiment délicat, anéantir au milieu même de ses intolérables souffrances. C'était une de ses grandes préoccupations. Il avait fait venir le meuble qui contenait ces papiers et avait tenu, autant que la chose lui était possible, à assurer lui même la destruction de ces pièces. Il les remettait donc, après en avoir, par le toucher, constaté l'identité, à Jeanne Delacour pour qu'elle surveillât leur incinération. Que fit alors la veuve Gras? Comprenant—par le désir même qu'exprimait René—l'importance de ces papiers, le parti qu'elle pourrait en tirer plus tard, elle ne les livra pas tous au feu, elle garda les plus graves, et c'est dans son prie-Dieu que M. Macé découvrit ces pièces. Il les livra à René de la Roche qui, après en avoir entendu la lecture, les avoir palpés et vérifiés à l'aide du dernier rayon de lumière qu'il possédait encore, s'écria dans la loyauté de son âme.

"Mais c'est une infamie!" Il comprit alors tout ce que renfermait d'impur et de vil cette âme qu'il avait adorée. Nous avons parcouru les lettres que René de la Roche prodiguait à la veuve Gras; elles sont remplies toutes par l'expression de la passion la plus sincère, la plus honnête qui soit entrée au cœur d'un jeune homme de 20 ans, et on demeure stupéfait en songeant que ces élans si vrais, si chaleureux s'adressaient à une courtisane éhontée qui, pour feindre l'amour, demandait à son médecin je ne sais quelles drogues retrouvées, elles aussi, dans son prie-Dieu. Elle mêlait sa poésie à ses maléfices, et c'est dans une pièce de vers qu'elle adresse au docteur que se trouve la prière de lui livrer ce qu'elle appelle un divin poison:

"Mon sort est entre vos mains
D'un amant ordinaire
Faites-en un héros demain."

Cette découverte de M. Macé et la saisie chez Gaudry des vêtements que celui-ci devait anéantir, ont été le point de départ de cette instruction. Aujourd'hui la veuve Gras voudrait faire croire à un complot de la police pour la perdre. Si elle ne formule pas plus nettement son système, c'est que son défenseur, Me Lachaud, refuse de la suivre dans cette voie.

(Audience du 24 juillet)

Les déclarations de la baronne de P...land, la bienfaitrice de l'accusée, jettent quelque jour sur la dépravation native de Jeanne Delacour. "C'était, dit la bienfaitrice, une nature hautaine et orgueilleuse. Elle s'est donnée comme la fille même de sa marraine, et toute enfant, invitée à jouer avec une petite fille, elle disait: "La fille d'une baronne ne peut jouer avec la fille d'un marchand de vin."

Les premiers témoignages portent aujourd'hui sur la fortune de la veuve Gras, sur la nature et le chiffre des obligations qu'elle se faisait souscrire par ceux qui la quittaient. Il est curieux de constater avec quelle âpreté et quelle netteté en même temps cette femme pose et discute les chiffres: elle évalue sa fortune à 81,000 fr.

—Mais, lui dit M. le président, vous comprenez dans ce chiffre celui de 29,000 fr. de reconnaissances qui font double emploi avec une somme de 24,000 fr. résultant d'actes notariés.

Sur quoi la veuve Gras fait entendre les plus énergiques dénégations; les 24,000 fr. et les 29,000 fr. sont bien à elle, et l'on sent qu'elle est décidée à plaider plutôt que de lâcher cette proie. L'homme d'affaire, chargé de conduire au nom de son client cette délicate négociation, déclare que Jeanne Delacour lui a fait peur; elle laissait entrevoir le parti qu'elle pourrait tirer des lettres restées en sa possession.

Un incident soulevé à ce propos est venu prouver la méchanceté de l'accusée. Depuis l'affaire Godefroid et le *tolle* général soulevé par la manière dont le conseiller Vancy dirigea les débats on constate une grande réserve chez messieurs les présidents d'assises. C'est ainsi que M. le président Violas avait exprimé le désir que les témoins ne mêlassent pas au débat des noms propres qui doivent lui rester étrangers. Les défenseurs s'associaient à cette réserve de bon cœur. La veuve Gras seule refusa de s'y associer, et au lieu de l'X, employé par tout le monde, elle jeta dans le débat à plusieurs reprises le nom honorable d'un de ses anciens amants, marié aujourd'hui, et avec lequel elle est encore en contestation d'intérêt. Me Lachaud ne put obtenir d'elle qu'elle renonçât à cette vengeance.

Vient ensuite un défilé de jeunes rentières comme Jeanne Delacour: Ce sont Marie Fournier, Joséphine Meligne, Léonie Chou, qui a connu l'accusée aux Folies-Marigny. Deux de ces demoiselles se montrent très offensées de la proposition que leur fit Jeanne Delacour d'épouser Gaudry, l'ami d'enfance.

—Fi donc, dit Léonie Chou, dont la coiffure en bichon excite les sourires de l'auditoire, un quidam qui avait des façons d'ouvrier; je me suis demandé si madame (l'accusée) avait perdu la tête ou si elle se moquait de moi. Aussi je n'y suis plus retournée.

Les autres prétendent qu'elles n'ont connu Jeanne Delacour que très-vaguement, qu'elle se vantait de n'aimer personne, pas plus René que les autres, mais qu'elle tenait à lui conserver la position de "surnuméraire" qu'il avait dans sa maison.

Viennent ensuite les camarades de Gaudry qui ont reçu ses confidences, auxquels il a montré le beau "coup de poing" en bronze doré qu'il avait "reçu." Gaudry aimait à dire qu'il se promenait avec une jolie femme qui était mise comme une grande dame.

Le directeur de l'usine dans laquelle travaillait Gaudry rend bon témoignage de lui. Il se rappelle la demande de congé que lui adressa Gaudry le 20 novembre. Il dépassa même d'un jour le congé accordé; ce congé coïncide avec la lettre par laquelle la veuve Gras lui écrivait qu'elle avait besoin de lui pendant trois ou quatre jours; qu'elle l'indemniserait de ses pertes de travail. On se rappelle que ceci se rapporte à la tentative d'assommer René de la Roche avec l'assommoir doré dont elle lui avait généreusement fait cadeau.

Le débat porte ensuite sur l'acide sulfurique et la manière dont la veuve Gras se l'est procuré.

On entend d'abord la fille Bricourt, sœur de la veuve Gras et vivant à peu près aussi irrégulièrement qu'elle. C'est le fils de cette femme, Armand Bricourt, âgé de 17 ans, qui a dérobé dans l'établissement de doreur sur métaux où il travaille l'acide concentré que lui avait demandé sa tante. La veuve Gras soutient que cette demande remonte à un an. Sa sœur avait même affirmé que son fils n'en avait pas livré à sa tante; plus tard elle fut forcée de reconnaître qu'elle avait menti: Oui, dit-elle, mon fils Armand en a porté rue de Boulogne, mais il y a plus d'un an de cela.

Le petit Armand Bricourt dit qu'il y a quinze mois qu'il en porta à sa tante dans une fiole que celle-ci lui avait remise.

Les témoignages qui suivent, ceux d'Auguste Lemoine et d'Honoré Lemoine, viennent donner un démenti à Armand Bricourt; son camarade Honoré se rappelle qu'Armand lui a proposé en janvier dernier de venir avec lui rue de Boulogne. Il avait une fiole à la main. L'ouvrier Boffinton l'a rencontré le 3 janvier avec cette fiole. Le patron d'Armand Bricourt déclare que rien n'est plus facile que de prendre de l'acide sulfurique; seulement il n'a jamais donné cette autorisation à Armand.

La veuve Gras qui saisit l'importance des révélations apportées par le débat, dissimule mal l'impatience qu'elle en éprouve.

Vient René de la Roche; il s'avance au bras de l'audiencier au milieu de l'émotion générale.

C'est un grand jeune homme, mince, bien fait, d'une jolie figure, autant qu'il est permis d'en juger. Ses yeux, cachés derrière d'énormes verres noirs, ne perçoivent plus la lumière, et pourtant, l'infortuné semble la fuir, il tient la tête baissée. M. de la Roche porte toute sa barbe qui paraît avoir repoussé. Sa voix est douce et sympathique, et ce qui est touchant c'est l'accent vrai de son témoignage qui ne trahit ni colère ni ressentiment.

—Il y a, dit-il, quatre années environ que je rencontrai à Bougival Mme Delacour. C'était au mois de septembre; je ne la revis plus qu'en janvier suivant, et ce ne fut que plus tard, en février 1874, que des relations s'établirent entre nous. Je voyageai beaucoup cette année là, soit pour aller dans ma famille ou faire des voyages à l'étranger. J'en fis un en Egypte qui dura six mois. J'écrivais régulièrement à Mme Delacour; ma confiance en elle était telle qu'elle avait les clefs de mon appartement. Elle me témoignait beaucoup d'affection......

—Vous n'aviez pas pris garde à la différence d'âge qui vous séparait?......

René de la Roche.—Oh! mon Dieu non!

—Vous vous étiez engagé à la conduire au bal de l'Opéra le 13 janvier? Vous n'aviez pas vu d'inconvénients à cela?

—Pardon, j'en avais vu pour sa santé.

—Mais pour vous, votre dignité, votre famille.... vous montrer en public avec cette femme?

Le jeune témoin témoigne par son silence que ce point de vue ne s'était pas présenté à son esprit.

—Votre famille connaissait votre situation.

—Pas par moi; je n'en avais jamais parlé.

—Vous quittez donc le 12 janvier votre famille pour obéir à la veuve Gras; vous venez chez elle, vous y dinez le 13, bien que ce ne fût pas d'abord votre intention; puis, après être allé vous habiller, vous revenez vers 11 heures; elle ne vous attendait pas si tôt?

—Il me l'a semblé. Nous partîmes pour le bal.

—Vous avez fait une observation sur sa toilette?

—Je ne sais; je me rappelle pourtant que je la trouvais bien voyante..... C'est le domino rose qu'on voit étalé parmi les pièces à conviction et que la veuve Gras prétend être garni de dentelles d'une valeur de plus de mille francs. On surprend, dans chaque détail l'orgueil de cette femme, lorsqu'elle parle de *ses* bonnes, de son argenterie, de son mobilier dont elle exagère la valeur, de la dot qu'elle a reçue, etc.

M. le président—Un témoin dont vous ne pouviez soupçonner la présence a entendu du cabinet noir où il était votre réflexion sur la toilette de la veuve Gras et la réponse de celle-ci.

Le jeune de la Roche raconte qu'à l'Opéra sa maîtresse et lui sont allés chacun de leur côté et ne se sont retrouvés qu'à 2 heures du matin à un endroit déterminé.

En revenant Jeanne Delacour donna ses instructions à René, lui dit qu'il descendrait le premier, ferait ouvrir la grille, réglerait le cocher et irait devant de manière qu'elle n'eût plus qu'à courir pour éviter le froid. Il fit ainsi qu'il était convenu, s'avança dans la longue avenue qui précède les pavillons lorsqu'il aperçut une forme humaine, celle d'un homme, et reçut aussitôt un jet d'acide qui, après une sensation de froid, produisit une brûlure horrible, il sentit qu'il avait perdu les yeux. Conduit chez le concierge, il monta, soutenu par celui-ci, à l'appartement de la veuve Gras. Si aujourd'hui je suis dans un état relativement satisfaisant, je tiens à dire que je le dois aux soins, à l'habileté et au dévouement des médecins.

La veuve Gras qui n'a pas quitté le témoin des yeux, bondit alors sur son banc et apostrophant son amant, s'écrie: "Mais défends-moi donc, René, défends-moi."

M. de la Roche, sans se tourner vers elle, dit simplement: Je raconte les faits. (Sensation.)

D. Quelle était votre appréciation sur l'accusée?

Le témoin.—Pour moi, elle s'est toujours montrée affectueuse et dévouée, mais son caractère était impérieux et violent.

D. Vous avez reçu les soins de cette femme sans songer à appeler votre famille?

Le témoin.—Mes souffrances étaient telles que j'oubliais tout.

D. N'a-t-elle pas écrit à votre frère en votre nom? Est-ce vous qui disiez à votre frère de ne pas venir? N'obéissiez-vous pas à une pression?

Le témoin.—Non. D'abord je ne croyais pas alors perdre les yeux; et puis mon frère ne savait pas au juste en quel termes j'étais avec Mme Delacour;

Sur une interpellation de la défense, M. René de la Roche reconnait que l'accusée ne lui demandait presque jamais d'argent, qu'il avait même de la peine à lui en faire accepter, qu'elle ne lui a pas demandé de souscrire d'obligations.

M. le président.—Aujourd'hui avez-vous en la veuve Gras la même confiance qu'autrefois?

Le témoin.—Non, monsieur; depuis qu'on m'a représenté des lettres, des papiers de famille que je voulais anéantir, qu'elle me disait avoir brûlés et qu'elle conservait, je me suis dit que quand on était capable de cela on était capable de tout.

L'agitation de la veuve Gras est à son comble.—Est-ce que ces papiers n'avaient pas toujours été à ma disposition?

M. l'avocat général.—Vous n'avez jamais vu Gaudry?

Le témoin.—Jamais, et je crois qu'il ne m'a jamais vu.

D. Le couvert était-il enlevé quand vous êtes allé dans la salle à manger?

Le témoin.—Je ne sais, je crois cependant que non.

Me Lachaud.—Le témoin ne sait-il pas que pendant tout le mois de novembre Mme Gras a été toujours malade.

Le témoin.—Oui, c'est vrai.

D. Mme Gras n'écrivait-elle pas sous la dictée du témoin à son frère.

Le témoin.—Oui, je ne parlais que de ma santé.

Robert de la Roche, 35 ans, frère du précédent témoin, raconte que son frère en sortant de chez les Jésuites était venu à Paris avant d'aller à Rouen faire son année de volontariat. C'est dans cet intervalle qu'il avait contracté la fatale liaison que vous savez.

Le lendemain du jour où j'appris l'accident par un de mes cousins, je vins à Paris et ne pus pénétrer près de lui. Je vis alors M. le commissaire Macé, et selon le conseil de ce dernier, je repartis et revins qu'au bout d'un mois, la veille du jour où il devait être transporté à Courbevoie.

Lorsque mon frère nous quitta le 12 janvier il avait des pressentiments; il était triste et nous fit même part de ses dispositions d'esprit.

M. Gabeau, chef de bureau au ministère de la guerre, cousin de René de la Roche, a eu grand'peine à pénétrer près de son parent. Allant au devant des motifs qu'il supposait à la femme Gras: "Que diable, dit-il, je ne suis pas un parent à succession, vous pouvez bien me le laisser voir." On entend ensuite plusieurs autres témoins.

(Audience du 25 Juillet.)

L'énergie de Mme Gras ne faiblit point, et la troisième audience de ces longs et énervants débats la retrouve aussi ferme et aussi résolue.

C'est sans interruption et avec l'activité d'un véritable chroniqueur qu'elle prend des notes et consigne tous les arguments dirigés contre elle.

RÉQUISITOIRE.

L'accusation est soutenue par M. Choppin d'Arnouville.

M. Choppin d'Arnouville, on le sait, est chargé de toutes les affaires considérables de la cour d'assises de la Seine. Les procès Godefroy, Billoir et Moyaux lui ont été successivement confiés, et le rappeler est le meilleur éloge que nous puissions faire de son talent, qui s'est toujours montré à la hauteur de ces lourdes tâches.

Dans l'affaire qui nous préoccupe, M. l'avocat général refait d'abord l'historique des premières années d'Aménaïde Bricourt, étrangère dès l'enfance aux joies du foyer de famille et aux bienfaits de la vie conjugale.

A peine mariée, quitait-elle le garçon épicier qu'elle avait épousé par hasard pour devenir la maîtresse d'un officier et, après dix-sept ans de séparation, elle s'inquiétait seulement de lui pour écrire à sa sœur: Suis-je décidément veuve?

C'est que la femme Gras n'a jamais eu que deux mobiles dans sa vie: la domination et l'intérêt.

"Les hommes doivent me servir de marche-pied, disait-elle, je sais bien comment me les attacher."

"Le monde n'est qu'un échiquier, écrivait-elle encore, et les hommes sont des pions qu'il faut apprendre à manœuvrer."

Aussi l'un de ses premiers amants, enlacé par elle, Gontran, a-t-il tenté de s'empoisonner pour se soustraire à son empire.

Et l'on a trouvé chez elle sur un papier bordé de noir, ces mots:

Jenny! Je meurs de ta faute, mais je pardonne. MAX.

Qu'est-ce donc que ce Max qui meurt pour elle? On lui a demandé; elle a répondu que c'était un allemand et qu'elle ne s'en était guère inquiétée.

Cette domination qu'elle exerçait, la femme Gras la demandait aux plus honteuses pratiques de la luxure, et une femme de chambre a révélé qu'elle faisait prendre des mouches cantharides à ses amants.

Elle n'avait point attendu pour recourir à ces procédés le déclin de ses forces ou de sa beauté, car elle était encore à cette époque dans toute sa florescence.

Aussi dut-elle entrer dans une maison de santé, atteinte d'une manie hystérique.

Le docteur qui l'a soignée a été entendu et il a déclaré que s'il l'avait envoyée dans cette maison, le secret professionnel l'empêchait d'en révéler la cause.

Mais il y a quelque chose de plus honteux que la dépravation, c'est son mobile, et on a pu dire de cette femme: "L'argent était son Dieu, et l'un de ses amants, celui qui a le plus longtemps vécu avec elle, a pu lui dire qu'elle n'était plus une femme, mais un chiffre.

Aussi la femme Gras n'était-elle pas la courtisane *nunquam satiata*, mais une marchande de son corps, ne donnant ses faveurs qu'au prix d'obligations notariées. Et menaçant de scandale, allant jusque dans la province poursuivre sa proie, elle oublie tous les serments d'amour qu'elle a faits pour rançonner ceux qui se sont donnés à elle.

Et tandis qu'elle poursuit encore de ses lettres impérieuses et menaçantes un jeune mari qu'elle a connu, son inconcevable âpreté lui a suggéré le crime dont elle vient répondre aujourd'hui devant la justice.

En attendant qu'elle puisse le perpétrer, elle joue à la Bourse, elle tente le sort et, plus tard, du chevet de "son cher malade" jusque dans sa prison même, elle s'inquiète de la cote des valeurs.

Aussi, quand son dernier amant se maria, éprouva-t-elle une cruelle déception et l'on sait qu'un témoin l'a entendu dire: —Que vais-je maintenant devenir?

Mais elle a fait, en Anjou même, une enquête sur la famille et sur la position de fortune de M. de la Roche, et son plan a, dès ce moment, été combiné.

Orphelin, privé de la tendresse d'une mère, M. de la Roche avait besoin, plus que tout autre, de tendresse et de dévouement.

La femme Gras sut lui en témoigner, et bientôt elle acquit sur lui un ascendant absolu. Les lettres du jeune homme témoignent qu'il s'abandonnait à elle tout entier, qu'il avait besoin d'elle; et, poussant sa faiblesse jusqu'à lui demander de lui procurer une position, il lui écrivait "qu'il reconnaissait sa supériorité."

Elle le détacha de son frère, et la lia à elle d'une manière indissoluble.

Mais l'âge venait, sa santé était chancelante, René était jeune et pouvait modifier ses idées, déjà sa famille s'efforçait de lui trouver une alliance. Elle pressent qu'il lui échappera; il faut qu'elle le rive à elle, lui et sa fortune, car la détresse est là et la menace.

Son mobilier est pour ainsi dire sa seule ressource et son avoir se compose de 23,500 francs de billets souscrits par ses amants.

Ces billets ont-ils plus de valeur que ceux que Ninon signait à La Châtre? On ne saurait le dire, mais on peut affirmer que la femme Gras n'oserait en réclamer la consécration à la justice régulière, la cause de leur souscription étant immorale et par conséquent nulle.

René de la Roche lui est donc bien nécessaire; il est devenu son unique ressource, il deviendra sa victime.

Et, après avoir tout exploité, elle entreprend d'exploiter le dévouement; elle va jouer cette dernière comédie.

Elle a sous la main un agent, un agent docile, inconscient, aveugle: c'est Gaudry, son ami d'enfance. Gaudry qui a rêvé de l'épouser et dont M. l'avocat général raconte la vie en peu de mots.

M. l'avocat général continue ensuite l'examen des déclarations de Gaudry.

L'art infernal avec lequel le crime a été combiné, permet-il de supposer que c'est l'œuvre unique et merveilleuse de l'ouvrier fondeur?

Dira-t-on que c'est la jalousie qui a livré Gaudry aux mauvais conseils de la femme Gras? Mais Gaudry connaissait toute la vie de la femme Gras; il était au courant de tous ses débordements, et lui-même a dit dans l'instruction que M. de la Roche lui était aussi indifférent que les autres.

D'ailleurs, dès le premier jour, la femme Gras se condamne. Lorsque, le lendemain du crime, on lui demande d'indiquer quelles sont les personnes qui sont venues chez elle dans la journée du 13 janvier, elle se garde bien de désigner Gaudry, et, lorsque le concierge se souvient de l'avoir vu, elle refuse énergiquement d'indiquer sa demeure.

Avouant qu'elle l'a vu vers quatre heures, elle nie formellement l'avoir revu plus tard. Et cependant toutes les déclarations de Gaudry relatives aux incidents dont l'appartement de la femme Gras a été le théâtre entre dix heures et minuit, sont de la plus rigoureuse exactitude.

De tels détails ne s'inventent pas; ils sont précis, évidents, irréfutables.

Gaudry a donc passé la nuit, jusqu'à l'heure du crime, chez la femme Gras, et s'il a pu le faire, c'est parce que celle-ci avait consenti à ce qu'il s'y cachât.

Et la grille entr'ouverte?

Comment s'est-elle trouvée ainsi, si ce n'est pour assurer la fuite du coupable, et grâce à quelqu'un agissant de complicité et intentionnellement?

D'ailleurs, quel intérêt Gaudry peut-il avoir à compromettre, à perdre une femme qu'il aime?

Gaudry dit la vérité, et d'autres faits encore l'ont prouvé. Il a été démontré que c'était la femme Gras qui s'était procuré l'acide, et il a été prouvé qu'elle s'est trouvée, pendant un temps, détentrice de la fiole qui l'avait contenu.

On a voulu équivoquer sur l'époque, mais il a été surabondamment établi que c'était dans les premiers jours de janvier 1877.

Et puis, l'excès même des précautions prises par la femme Gras à l'égard de Gaudry, quand elle prenait soin de l'informer par ses lettres de tous les efforts que la police faisait pour découvrir l'auteur du crime, ne la trahit-elle pas?

A chaque mot, à chaque ligne, si l'on se pénètre bien l'esprit qui a inspiré ces lettres, éclate la volonté qu'elle a de dicter à Gaudry sa défense et de lui signaler ses imprudences.

D'autre part, n'éloigne-t-elle pas du chevet de René tous ses parents, tous ses amis? Ne tient-elle pas le malheureux dans ses serres. Il a été frappé à sa porte; il est chez elle; il est tenu à l'écart et l'accusée va jusqu'à écrire au cousin de René ce propos, qu'elle tenait sans doute au blessé:

Je vous en prie, monsieur, ne dites pas à Robert de la Roche que René va si bien. Il se croirait déjà en possession de sa petite fortune et il compromettrait peut-être.

Pourquoi ces soupçons? Pourquoi ces précautions? Si la femme Gras ne cherche pas à assurer les fruits de son crime?

Et, en terminant, M. l'avocat général réclame l'indulgence du jury en faveur de Gaudry, mais un verdict sans pitié contre la femme Gras.

PLAIDOIRIE DE Me DEMANGE.

L'honorable défenseur de Gaudry n'a pu, on le comprend, présenter en faveur de son client que les arguments déjà invoqués par le ministère public pour démontrer comment la pensée criminelle était née dans l'esprit de l'accusé. Il l'a fait avec chaleur et talent.

Selon lui, Gaudry était enivré d'amour, égaré, et, désireux de plaire, il a consenti à tout ce que lui demandait la femme qu'il aimait.

Au cours de sa plaidoirie, Me Demange révèle ce fait que, le jour où Mme Gras montra pour la première fois la fiole de vitriol à Gaudry, elle l'entraîna dans sa chambre à coucher, laissa légèrement tomber son peignoir et lui permit de caresser un instant son sein nu.

Il fallut tout le trajet de la rue de Boulogne à Saint Denis pour chasser les idées passionnées qu'un pareil acte avait fait naître dans l'esprit du fondeur.

Toutefois, quand il revint le lendemain, 13 janvier, ces idées n'étaient point encore apaisées, et quand, l'entourant d'artifices séducteurs et de caresses pleines de promesses, Mme Gras lui demanda de commettre le crime, il ne sut point refuser son consentement. Mais en agissant ainsi, en jetant le vitriol au visage de M. de la Roche, Gaudry n'était plus maître de lui-même, il était dominé par ses sens, il ne jouissait plus de sa responsabilité, de son libre arbitre. Et l'honorable défenseur termine en suppliant le jury d'acquitter son client qui n'a été que l'instrument de la véritable criminelle, de Mme Gras.

PLAIDOIRIE DE Me LACHAUD.

Puis la parole est donnée à Me Lachaud qui débute ainsi:

Messieurs,

Croyez-vous pouvoir impartialement juger l'accusée que je défends? Vous sentez-vous assez forts pour résister à ce torrent d'opinion qui depuis cinq mois accable cette malheureuse femme, et êtes-vous assez étrangers à toutes les calomnies répandues contre elle? Je l'espère, car autrement, j'imposerais silence à ma martyre pour ne point avoir la douleur de la voir atteindre par un jugement non raisonné.

Mais nous devons rester calmes devant le bruit du dehors. Nous ne devons savoir de l'affaire que ce qui s'est dit ici, et j'espère, messieurs, je suis certain que c'est à l'état de vos consciences.

Quelle est cette femme qu'on vous demande de frapper?

Je vais vous dire ce que je sais.

On vous l'a peinte sous des couleurs bien sombres; on lui a pour ainsi dire fait reproche de son abandon, et il semble qu'elle ait commis un crime en naissant pauvre.

N'ayant pas été une fille comme nos filles, elle n'a pu être une femme comme nos femmes, et, entraînée par la nervosité de sa nature, elle a marché à l'abîme.

Un jour, elle a rencontré M. de la Roche.

On s'est beaucoup étonné de cette union, dans laquelle l'amant était presque un enfant; il y avait là un mélange de protection et de tendresse qu'on peut critiquer, mais qu'on ne saurait nier.

On dit qu'elle a fait aveugler M. de la Roche par intérêt et pour capter sa fortune; mais ce jeune homme lui-même disait hier qu'il était obligé d'employer des moyens détournés pour lui faire accepter de l'argent.

Quand en a-t-elle demandé? S'est-elle fait faire une donation? S'est-elle fait faire un testament? A-t-elle exercé son empire sur lui pour obtenir la plus petite parcelle de sa fortune?

Non! Elle n'a rien fait de tout cela. Et cependant, l'accusation organise un roman diabolique basé sur sa cupidité,...

Que pouvait-elle espérer, que pouvait-elle demander qu'elle ne possédait déjà? Quel avantage nouveau le crime lui offrait-il?

Mais le crime eût été pour elle le dernier degré de l'absurdité.

En vérité, plus on s'attache à découvrir le mobile, la raison, la considération qui ont pu pousser cette femme au crime, moins on les trouve.

D'autant plus que le crime pouvait conduire son amant à la mort et renverser toutes les espérances qui l'animaient.

Donc! pas d'intérêt pour elle!

Ah! Mais Gaudry accuse, Gaudry est coupable, et si sa coaccusée n'a pas de mobile, il en a, lui.

Il voulait épouser cette femme, et il voulait l'épouser parce qu'elle avait de l'argent. Il savait bien que tant qu'elle posséderait René de la Roche il ne pourrait songer à ce mariage.

Et s'il aimait comme il le dit, comme on le répète après lui, il était jaloux, il sentait que le gentilhomme était préféré à l'ouvrier, et il a voulu se venger.

Des obstacles sont mis à la possession de ce qu'il désire, il veut les briser; il a des mobiles, Mme Gras n'en a aucun.

Puis Me Lachaud attaque un à un les arguments de l'accusation.

Les lettres écrites à Gaudry sont invoquées contre l'accusée! Elles seules suffiraient à démontrer son innocence! Gaudry et Mme Gras étaient en correspondance très fréquente, et aucun événement n'arrivait à l'un sans que l'autre en fût prévenu.

Mme Gras a informé Gaudry de ce qui était arrivé le 13 chez elle, et, comme on inquiétait tous ceux qui venaient la voir, elle l'a prié par amitié pour lui de s'abstenir de visites pendant quelque temps. Quant à la lettre qu'elle a écrit de Saint-Lazare, peut-on prétendre que c'est encore une comédie?

Cette femme a voulu se tuer, trois fois elle a cherché à mourir et l'on craint qu'elle ne le veuille encore. On la surveille, on lui attache les mains quand elle se couche, et l'on sait si bien qu'elle cherche tous les moyens d'échapper à la honte et à l'humiliation de l'injuste accusation qui pèse sur elle qu'on ne la laisse point un instant seule.

"Viens me délivrer, parce que c'est justice" écrit-elle de Saint-Lazare à Gaudry. Est-ce qu'une femme coupable aurait osé écrire ainsi à son complice?

Non! cette femme n'est pas coupable! Tout le crie, tout l'indique, et, dégagé des préventions qui ont été répandues, il est impossible de considérer la culpabilité comme prouvée; il faut, au contraire, reconnaître que l'innocence éclate.

Elle éclate surtout quand on considère le dévouement, l'affection, la tendresse avec lesquels elle a soigné la victime.

Et cependant l'acte d'accusation a bien eu le courage de dire que tout cela était hypocrisie et que Mme Gras continuait encore, au chevet du malade, l'acte criminel qu'elle avait commencé de complicité avec Gaudry.

Enfin Me Lachaud termine en faisant remarquer qu'en accusant la femme Gras, Gaudry a produit la seule défense qu'il pouvait produire et qu'il eût intérêt à produire.

Puis il s'écrie:

Si cette affaire n'avait pas eu le retentissement que vous savez, il n'y aurait pas un moment d'incertitude sur l'acquittement de cette femme.

Un grand magistrat a dit: La prévention, c'est le crime des honnêtes gens.

Ne soyez pas criminels, messieurs, ne condamnez pas cette femme.

Quand elle fatigue toute une prison pour l'arracher à la tombe, quand elle ne réclame que la liberté de mourir, quand elle est lasse de la vie, ce n'est point un verdict de clémence qu'elle attend.

Il est deux choses auxquelles Mme Gras ne survivra jamais: le mépris de René de la Roche et une condamnation prononcée par vous.

Écoutez-vous! juges! et placez votre conscience au-dessus de toutes les passions de la foule. L'équité l'exige, et vous m'avez écouté avec trop de bienveillance et d'attention pour que je ne croie pas que vous suivrez mes conseils.

Après cette remarquable plaidoirie, qui n'a pas duré moins de quatre heures, M. le président a renvoyé la suite des débats au 26 pour les répliques que la vigoureuse argumentation de l'éminent défenseur ne peut manquer de susciter, et pour le résumé et le verdict.

L'Indépendance belge raconte l'anecdote suivante sur la veuve Gras:

Elle avait, paraît-il, le don de charmer. Elle ne s'exerçait pas seulement sur les hommes, mais aussi sur les oiseaux. On cite bien des anecdotes qui se sont produites au cours de cette vie d'aventures. Un jour, aux eaux de Vitel, Jeanne Delacour,—elle était alors dans l'éclat de sa beauté,—fut rencontrée au bras d'un ministre des dernières années de l'empire. On dit que ce haut personnage, qui faisait de la poésie à ses heures, adressa à celle qu'il prenait pour une vraie baronne une élégie, réminiscence du Moineau de Lesbie, sur un pigeon auquel Son Excellence avait fait l'honneur d'envoyer quelques grains de plomb. Jeanne Delacour recueillit le blessé, le réchauffa dans son sein. Tout cela ne prêtait-il pas à la tendresse et à la poésie? Au surplus, la fille de la portière de Ménilmontant, qui se rappelait avoir traversé un pensionnat, commettait aussi des vers, détestables, dit-on, mais elle avait du moins pour excuse les plates adulations de ses adorateurs.

—La *Libertad* de Buenos-Ayres rapporte qu'un crime a été commis dans l'église San Francisco de cette ville.

Fra Antonio, moine âgé de soixante-dix ans, était en train de dire la messe à l'autel de Saint-Joseph, lorsqu'un individu en redingotte noire et coiffé d'une calotte pénétra dans l'église et se dirigea d'un pas assuré vers l'autel. Arrivé là, il tira de sa poche un pistolet et fit feu sur le P. Antonio. C'était au moment de la communion; le prêtre consommait les espèces sacramentelles.

Le fracas de l'arme produisit une indescriptible émotion parmi les femmes qui assistaient à la messe, et dans toute la communauté des Franciscains. Fra Antonio tomba à la renverse en portant sa main à la nuque, où la balle l'avait atteint; le sang coulait en abondance. On procéda immédiatement au premier pansement. La blessure n'était pas mortelle: la balle, après avoir traversé, en la contournant, une partie du cou, était allée s'enfoncer dans une colonne de l'autel.

L'assassin conduit devant le commissaire de police, déclara être Russe, se nommer Michel Kulazo, et avoir été longtemps en butte aux persécutions dans son pays. Il attribue aux moines une partie de ses malheurs. Il ajouta qu'il ne connaissait point Fra Antonio, mais qu'il avait tiré sur lui parce que c'était le premier religieux qu'il rencontrait, et qu'il lui était indifférent de tuer Fra Antonio ou tout autre. Il a été écroué à la prison centrale de Buenos-Ayres.

—Samedi soir, à Pantin, à 150 mètres du poste de police et presque à la hauteur de la pharmacie Schardelin, le dernier tramway rentrant, à une heure moins un quart, a été attaqué par des malfaiteurs. Ils voulaient dépouiller le conducteur de sa sacoche; celui-ci se défendit avec acharnement.

Le cocher intervint à coups de fouet, mais les malheureux auraient certainement succombé sous le nombre, si le seul voyageur qui se trouvait dans la voiture n'avait pas été un homme d'énergie et de précaution, car il avait un revolver dans sa poche. Il déchargea ses six coups sur les assaillants et l'un deux tomba atteint par deux balles. Sur ces entrefaites, les agents, avertis par les détonations qui avaient répandu l'alarme dans le village de Pantin, arrivèrent en toute hâte, assez à temps cependant pour constater que l'un des voleurs était hors de combat et que les autres fuyaient dans toutes les directions.

Une tapissière fut réquisitionnée, et le blessé, accompagné d'un agent, fut transporté d'urgence dans un hôpital de Paris.

—Nous extrayons d'un journal médical de New York l'observation suivante sur le traitement par l'eau chaude d'une meurtrissure grave:

Un ouvrier, ayant eu la main prise entre l'enclume et la tête d'un marteau à vapeur du poids de 350 kil. avait cette main broyée; une lime s'était trouvée prise en même temps entre l'enclume et le marteau. Il dut à cette circonstance de ne pas perdre entièrement la main. On s'avisa de lui mettre la main dans l'eau chaude et de l'y maintenir pendant près de trois semaines; après quoi on la retira pour la soumettre au traitement ordinaire. Il put bientôt quitter l'hôpital et reprendre peu à peu l'usage de ses doigts, le journal médical de New York en conclut que les meurtrissures sont mieux traitées à l'eau chaude qu'à l'eau froide; la température à laquelle on doit maintenir l'eau est de 40 centigrades.

RESPECT AUX PETITS OISEAUX.—Dernièrement dit le *Figaro*, nous avons dit à propos du philloxera, qu'en détruisant les oiseaux on enlevait peut-être aux agriculteurs un précieux auxiliaire pour combattre la maladie de la vigne.

Cette opinion est assez répandue d'ailleurs; car dans une brochure intitulée *Entretien d'un instituteur sur l'utilité des oiseaux*, nous trouvons une lettre charmante, adressée par S. Em. le cardinal Donnet à M. Ch. Viel, auteur de la brochure en question, qui traite du même sujet.

Voici cette lettre:

Ma prédilection pour les petits oiseaux n'est pas chez moi une faiblesse, non plus qu'une fantaisie ou un caprice. Je les aime parce qu'ils sont aimables, et je les protège parce qu'ils sont utiles.

Mais ils m'attachent à bien d'autres titres. Leurs ailes, rapides au butin contre les insectes nos ennemis, me rappellent les anges du ciel, ces aimables sentinelles qui volent à notre défense au milieu des périls de la vie.

Leur pose calme et naïve, ou leurs allures de va-et-vient de branche en branche, me semblent une attachante image de la simplicité et de l'innocence des petits enfants que le divin Maître m'a appris à caresser.

Leurs chants, enfin, m'arrachent aux rêveries trop sérieuses et font arriver à mon oreille une musique incomparable.

Evidemment, Dieu les a faits pour nous, et nous refuserions de leur payer un tribut de reconnaissance et d'amour!

L'apôtre de la Charité, Saint-Jean, qui avait reposé sur le cœur du bon Maître, se délassait en jouant avec eux; Saint-François d'Assise, si austère dans sa vie, aimait les petits oiseaux; il les appelait de sa voix la plus douce, et quand ils étaient réunis, formant autour de lui un auditoire merveilleusement attentif, il les engageait à chanter les louanges de Dieu, puis les congédiait par de suaves paroles, dont les amis les plus intimes se montraient presque jaloux.

Qu'on dise ensuite que la piété déniche les âmes; personne ne sait aimer comme ceux qui aiment Dieu de tout leur cœur.

Merci donc, monsieur, de la dédicace que vous avez bien voulu me faire de votre ouvrage sur les petits oiseaux.

Je l'accueille avec plaisir et reconnaissance, et lui souhaite le succès qu'il mérite, autant pour votre satisfaction personnelle que pour le service rendu aux agriculteurs, dont les oiseaux sont les auxiliaires les plus intelligents et les plus constants.

Recevez, monsieur, etc.

FERDINAND, CARDINAL DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Avouons qu'en outre du but utile quelle poursuit, cette lettre est un petit chef-d'œuvre de langue française.

—Dans sa dernière chronique, Bachaumont prédit, entre autres choses que la valse en arrivera bientôt à supplanter tout à fait le quadrille, et que la poignée de main, le *shake hands*, cessera bientôt d'être pratiquée entre hommes et femmes.

Naguère, les bals de casino étaient des assemblées charmantes; on s'y mêlait volontiers. Tout est changé maintenant. L'amour de l'égalité est si sincère chez nous que les femmes mêmes des parvenus ne veulent plus se commettre avec les "inconnus".

Telle est la cause de la disparition très accentuée du quadrille. On ne danse plus, on valse. C'est que dans le quadrille on est exposé à se trouver face à face avec toute sorte de gens, et vous savez les interminables histoires nées des vis-à-vis. A la valse, il n'est pas de même; une femme, une jeune fille ayant le droit de refuser le cavalier qui vient la solliciter de valser avec lui.

Ainsi, voilà la valse, contre laquelle on fut si longtemps en défiance, la voilà réhabilitée dans les bals publics des casinos, grâce au principe d'égalité.

C'est également à ce principe qu'il faut attribuer l'abolition qui se prépare de la fameuse poignée de main, le *shake hands* des Anglais; cela commence à ne plus guère se pratiquer, surtout entre hommes et femmes. Le salut redevient à la mode comme au vieux temps. La poignée de main ne doit se maintenir qu'entre gens de relations intimes. Elle est devenue, d'ailleurs, un véritable abus.

Le premier venu vous tend la main et vous la lui serrez sans plus de raison qu'il ne vous l'offre. Nos pères ne l'entendaient pas ainsi et le coup de chapeau comme la poignée de main étaient pour eux chose d'importance.

Qui vivra verra.

SPECTACLES, BALS, &c.

AU JARDIN DE CARROLLTON.

GRANDE FETE CHAMPETRE MILITAIRE ET CIVIQUE,

Au bénéfice du WASHINGTON ARTILLERY ASSOCIATION,

Les lundi, mardi et mercredi, 20, 21 et 22 Août 1877.

A cette occasion,

LE CLUB UPIDE,

composé entièrement de membres du corps, fera son début dans les pièces comiques, les pots-pourris, les romances et les danses.

Danse primitive des VOUDOUS, par des naturels de la Sénégambie, portant le costume complet et jouant sur des instruments de leur pays; comédie et vaudeville, joués par des clubs d'amateurs; scènes de bivouac du corps d'artillerie, chants, incidents comiques, tableaux militaires.

Chaque représentation se terminant par une soirée dansante.

Des dames amies serviront les rafraîchissements, à des prix raisonnables.

La musique sera exécutée par la fanfare du corps d'artillerie.

Le concert-promenade commencera à 5 h. P. M.
Le spectacle " 8 "
La soirée dansante " 10 "

Les moyens de transport ne laisseront rien à désirer.

Le programme indiquera chaque jour le spectacle; il sera changé tous les soirs.

Entrée.........25 cents

On peut avoir des billets à la porte du jardin ou en s'adressant à l'un des membres de la société.

W. I. HODGSON, Président des comités réunis.
H. DUDLEY COLEMAN, Président du comité d'arrangements.
29 juil—5, 12, 19, 21, 22 aout

Grande fête et bal.

Le Summer Rose Benevolent Club

Donne aujourd'hui son sixième GRAND FESTIVAL ET BAL AUX FAIR GROUNDS.

Programme:
Courses. Grande Revue Militaire. Jeu de Base Ball. Grand Feu d'Artifice, &c., &c.

Comité d'Arrangement:
J. A. Gonzales, président. Char. Herzog, Jr. G. Hintz, F. Gosth, T. Schmidt, W. Hammer. Geo. Strobell, G. F. Ulmsyer, W. Wolfert.

Admission, 50 cents, Dames, par invitation
12 aout—1t

ALCAZAR FRANÇAIS,

ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

Clôture de la Saison théâtrale LE 11 JUIN 1877.

REOUVERTURE le 15 septembre 1877

Représentations régulières,
Les Mardis—Jeudis—Samedis et Dimanches

Des représentations extraordinaires seront données au cours de l'été.

Pour la location de la salle s'adresser à M. CHAILLET, propriétaire. 1er mai—

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie	$36,783 10	
Sur risques de rivières	4,226 97	
Sur risques de mer	3,183 00	
Total des primes	$44,193 07	
En moins—Primes remboursées	667 18	
	$47,526 89	
Profits et pertes	13,122 78	
	$45,649 67	
En moins—Primes non expirées	10,090 34	
Montant net des Primes reçues		$35,558 33
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$20,420 65	
Sur risques de rivières	1,002 71	
Sur risques de mer	2,226 27	
Réfaction (rebate)	7,141 05	
Réassurances	2,413 22	
Taxes	2,928 88	
Loyer	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	872 90	
Bureau des Assureurs	1,544 25	
Dépenses etc., moins intérêt	4,864 55	
		$43,124 22
		$12,436 10
Bénéfice net		
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Primes en voie de recouvrement	7,322 60	
Actions de Banques et autres actions	56,721 05	
Propriétés foncières	12,941 96	
Billets garantis	8,694 98	
Billets garantis par hypothèque	12,015 16	
Effets à recevoir à courte échéance	8,108 19	
Meubles de bureau et autres installations	2,879 13	
Comptes suspendus	1,711 40	
En caisse	9,630 83	
Total de l'actif		$122,528 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JOHN WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, ou de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, montant BRUT de leurs primes — dividende qui sera payé à dater du 6 août 1877.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
15 juillet—1m.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 3 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—

Sur les risques d'incendie	61,296 83	
Sur les risques de mer	24,472 83	
Sur les risques de rivières	25,697 37	
Total des primes		111,449 83
En moins primes non expirées		113,115
Montant net des primes le 31 mai 1877		82
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	117,867 98	
Sur risques de mer	17,052 50	
Sur risques de rivières	2,596 77	
Taxes, dépenses, intérêts	23,832 38	
Réassurances et primes remboursées	18,104 03	183,214 66
Bénéfice		110,020 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières	239,079	
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires	190,225 56	
Billets garantis par hypothèque	214,042 06	
Billets garantis	42,307 97	
Effets à recevoir	15,154 19	
Primes en voie de recouvrement	49,887 93	
En caisse	77,607 53	
		1,026,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877.
JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—
P. MASPERO, E. TOBY,
S. Z. RELF, HY. BEEBE,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE, D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ.
Juin 1

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira le place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures.
23 mars—77—1 an

Brasserie à Vapeur.

86......... Rue Marais.........86

NOTRE bière sera vendue aux consommateurs aux prix les plus raisonnables.

H. F. STURCKEN, Propriétaire.
27 fév—

L'Union Française.

LE Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français sont toujours l'objet de la plus grande sollicitude.

Le Conseil appelle également l'attention des Français nouvellement arrivés ou autres que le Cours d'Anglais Gratuit fonctionne toujours régulièrement le Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine à 7½ heures du soir, au siége de la Société.

EDGAR LARUE, Président.

MM. les membres de la Société l'Union Française, qui sont désireux de se rendre compte de la gestion de la société et des services qu'elle rend journellement à nos compatriotes, sont respectueusement invités à passer quand cela leur sera agréable, au Bureau, où tous les renseignements leur seront donnés.
11 juin 77—1 an

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions s'adresser à l'Institution, 283 rue Bayou, près Claiborne. 2sept—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

OFFICIERS.
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. A. CLARKE, 2nd. "
CHAS. J. LEEDS, 3ème "
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS.
Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, C. Schneider,
S. Jamison, Carl Kohn,
A. [illegible], T. L. Bayne,
A. Palfrey, D. Urquhart.
28 mars77—1an

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE,
E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons.

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
27 sept—

J. VERGNOLE,

65......Rue Decatur......65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CZURA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.
déc—1an

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

BOTTES et Souliers en tous genres faits ici, des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
7 janv—1an V&D

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS —ET— Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
13 juillet 1877—1an Nlle-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE.

Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.

9......RUE DECATUR......9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis Gabriel Gadrad & Cie de Cognac, et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées. —6m.

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.

ETABLIE EN 1805.

Primes d'incendie	$372,273	
Primes de mer	68,924 91	
Primes de rivière	52,230 56	
Montant total des primes	$423,534 59	
Risques non expirés et primes remboursées	95,752 94	
Montant net des primes	$332,781 65	
Ajouté intérêts et escompte	24,847 67	
		$356,629 03
A déduire—		
Pertes par les incendies	$89,462 74	
Pertes sur mer	27,162 90	
Pertes sur les rivières	24,748 66	
Montant net des pertes	$136,863	
Réassurances	$15,837 08	
(Refaction)	46,462 13	
Board of Underwriters, dépenses générales, taxes d'Etat et de ville	52,439 59	
	117,908 68	
	$254,772 09	
Réservé pour les réclamations non réglées	25,000 00	
		$223,371
Profits nets pour 1876		28,164

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIMÉ AU PRIX COMPTANT DU MARCHÉ.

Propriétés foncières	$118,652 77
Bons des Etats-Unis, actions du chemin de fer de ville, bons de première hypothèque du chemin de fer de Jackson, actions de banques et de compagnies d'assurance	188,600 92
Billets à ordre pour primes	11,756 34
Billets garantis par première hypothèque et billets de nantissement	188,780 06
Argent en banque	32,875 86
Primes en voie de collection	67,383 96
Montants dus par des compagnies d'assurance	8,207 3
	$674,615 8

Nous, Soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans pour estimer l'actif de la dite Compagnie au prix actuel du marché, certifions par les présentes qu'après un examen attentif, la valeur du dit actif, ainsi qu'elle est indiquée ci-dessus, est vraie et correcte au mieux de notre connaissance et de notre croyance.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'Assurance de la Nlle Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1877.

JOHN L. LARESCHE, Troisième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

A une réunion des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause à partir du PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
15 janvier 1877.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, Chs. J. Leeds,
H. Gally, W. A. Bell,
Chas. Lafitte, D. Fatjo,
W. Van Benthuysen, Pierre Poutz,
Chs. E. Schmidt, A. Schreiber,
Jules Aldigé, J. Tuyes.
19 jan—

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,048,025 44
Prêts sur demande		218,610 27
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,261 87
Change domestique et étranger		518,070 63
Immeubles		141,558 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$679,013 20	
Espèces	37,313	
Chèques sur les autres banques	301,362	$1,017,588 44
		$3,106,960

PASSIF.

Capital actions		$600,000 00
Fonds d'excédant		25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent		44,382 12
Billets en circulation		45,000 00
Dividendes impayés		2,037 26
Dû aux déposants	$1,267,278 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés	146,894	$2,384,270
		$3,106,960

SAML. H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. FUY, Caissier.
avril—

Agence exclusive pour les Pianos de

Pleyel, Wolff & Co., de Paris,

PIANOS QUI N'ONT PAS DE SUPÉRIEURS.

ON TROUVERA TOUJOURS

AU MAGASIN DE MUSIQUE DE GRUNEWALD,

AU GRUNEWALD HALL, 18 RUE BARONNE.

Un stock de 150 pianos parmi lesquels on pourra faire des choix.
Les prix sont réduits et les conditions très faciles.
Faites demander le nouveau CATALOGUE ILLUSTRÉ.

AGENCE GÉNÉRALE AU SUD

pour la vente des pianos Doublement Victorieux de STEINWAY & SONS,
De W. KNABE & CO., HAINES, BROS.
Des nouveaux et jolis PIANOS DROITS DE FISCHER, qui ont été perfectionnés.
ORGUES des meilleures fabriques.
INSTRUMENTS DE MUSIQUE, CORDES—Variété infinie, importée par la maison.
Il y a des prix spéciaux pour les marchands de la campagne.
La maison envoie la liste des prix gratis par la poste.
Adressez les demandes directement, à

LOUIS GRUNEWALD.

50 mai— Aux Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne, Grunewald Hall.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud
17 mai 77—1an 58 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Le.

HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

—DE—

FAURE & MAILHO,

BORDEAUX.

A d'excellentes qualités qui la recommandent. Elle est supérieure dans tous les cas où l'huile de foie de morue est employée; elle est facilement digérée et n'a subi aucune de ces manipulations dont le résultat est de flatter la vue aux dépens de la vertu thérapeutique.

A vendre chez A. CABROUCHE, 33 Chartres et dans les principales pharmacies.
1er Sept—1 an D-MeV

JOSEPH BAYLE,

Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEUR de MARCHANDISES

FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. M. H. CLOSTERMANN établi en Europe, s'occupera comme par le passé des achats de la maison. 26 janv—1an—MaV.D

FINE COGNAC,

SEIGNOURET FRERES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX

WINES, OLIVE OIL

COGNAC — HUILE
FINE CHAMPAGNE — D'OLIVE VIERGE.

Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Porrefert, Margaux, Lafite, Léoville, La St.-Julien, Fietrac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour Blanche, Haut Sauternes, Barsac, Graves, etc., etc.

BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

Also at Agents' prices, at the Importers.—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler,—Smith Bros & Co.,—E. J. Hart & Co.,—Clark & Meader,—Ernest C. Villeré,—Thos. H. Handy & Co.
24 oct—75—1 an

EDM. MANDIN & CIE.,

Successeurs de J. MANDIN & Cie.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur - - - Nouvelle-Orléans

—SEULS AGENTS DU—

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.

—ET DES VINS DE—

Chateau Bellerue de P. Salis Fils, Chateau de France de P. Bruyère, Graves d'Ambarès, Ducles Frères, &c. &c.

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."
1 janv 77—1an

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

25 rue Bienville Vor MAIGNAN, Nlle-Orléans.
26 nov—1 an

ECONOMISEZ $20.

ECONOMISEZ
Par ces temps si durs.

LA Célèbre Machine A COUDRE DE

WILSON

A REÇU LA MÉDAILLE Du Grand Prix ET LE DIPLOME

A l'Exposition du Centenaire 1876

COMME LA MEILLEURE

MACHINE à COUDRE

POUR FAMILLES.

Les rivales de cette machine n'ont reçu de récompense que pour certains accessoires.

La Machine à Coudre de Wilson, si justement renommée,

Exécute toute espèce d'ouvrages, en fait de couture, pour les familles et les fabriques.

Le "CUT OFF" AUTOMATIQUE BREVETÉ sur la roue à main empêche la machine de marcher en arrière et prévient toute nécessité de retirer le travail de la machine pour remplir les bobines de fil, ce qui se fait avec toutes les autres machines à coudre, un grand ennui de la personne qui s'en sert, surtout quand il s'agit d'ourler, de plisser, de border ou de froncer. Elle exécute un tiers de plus de travail, en un espace donné de temps, qu'aucune autre machine à coudre.

Chaque mouvement du pied fait faire à la machine six points,

Trois Machines Wilson feront autant de travail en un jour que QUATRE AUTRES MACHINES.

Elle n'exige pas d'instruction spéciale; on fournit avec chaque machine des renseignements illustrés qui en facilitent l'emploi.

Elle n'est jamais hors d'état et les ajustements sont parfaits.

Chaque machine est accompagnée d'un certificat authentique en vertu duquel la compagnie s'engage à la tenir en bon état, sans frais, pendant cinq ans. Les conditions de paiement sont très avantageuses aux acheteurs. Les machines sont livrées, sans frais de transport, à tous les dépôts de chemins de fer des Etats-Unis où nous avons des agents.

DEMANDEZ LES CATALOGUES ILLUSTRÉS,

ON A BESOIN D'AGENTS.

Pour de plus amples détails s'adresser à

WILSON SEWING MACHINE CO.,

No 189 rue du Canal, Nlle-Orléans.
7mars—Ma S. D LOUISIANE.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes		$1,515,810
Surtiré		2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		333,500 00
Autres actions, bons et hypothèques		158,095 62
Dû par des agents de rachat et de réserves		1,052,119 05
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		36,005 91
Propriétés foncières		224,686 59
Dépenses courantes et taxes payées		34,797 4
Echanges pour le Clearing House	$125,248 65	
Billets d'autres banques nationales	14,647 00	
Petite monnaie, y compris les nickels	5,432 33	
Espèces—Or monnayé	43,314 13	
Argent monnayé	4,000 00	
Billets dits legal tender	481,996 00	674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat		15,000 00
Total		$4,054,184 03

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	200,000 00
Autres bénéfices non partagés	159,845 63
Billets de Banque Nationale non rachetés	300,000 00
Dépôts individuels	2,165,477 87
Certificats de dépôts payables sur demande	10,836 95
Dû à d'autres banques nationales	111,776 51
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	106,337 07
Total	$4,054,184 03

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, SS.

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que le susdit tableau est exact.

A. LURIA, Caissier.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIRBY,
A. M. BICHAM,
W. H. MATTHEWS, Directeurs.
7 juillet

Rapport annuel de la Société, de décembre 1875 au 1er janvier 1877.

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à la connaissance des membres de l'Union Française, le présent rapport, résumant les opérations de la société pendant l'année qui vient de s'écouler, soit au 1er janvier 1877.

Pendant cette période de temps le nombre des Français qui se sont adressés à la société pour les aider à trouver de l'emploi a été de
Hommes, 243
Femmes, 47—290

De ce nombre, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:
hommes, 160
femmes, 50—210

De nombreux malades ont réclamé l'assistance de la société, et ont reçu gratuitement les avis et les soins médicaux de MM. les docteurs Aï Landry, Hava, De Baussett et De Villeneuve, ainsi que les médicaments par eux prescrits, de Mr A. Jac, pharmacien.

L'Union Française prie ces messieurs d'agréer la nouvelle assurance de ses remerciements les plus sincères.

Les bons de logement et nourriture qui ont été délivrés aux nécessiteux ont été de 282 logements et 604 repas.

Conformément aux clauses de notre Charte, la Société n'a distribué que dans des cas d'urgence, des secours en argent, ces secours se sont élevés à la somme de $197.50.

Le cours d'anglais gratuit fonctionne régulièrement, il est suivi avec assiduité, il a été et est toujours très utile à une classe intéressante de nos compatriotes, et facilite la recherche d'emploi aux nouveaux arrivés.

Nous ne pouvons énumérer le nombre de secours divers rendus par le Bureau, et qui échappent à la classification, tels que renseignements, correspondances, courses, fourniture de vêtements, etc., etc.

L'Union Française, dont le but est la bienfaisance et l'assistance à tous les Français nécessiteux, a fait, malgré ses ressources limitées, tous ses efforts pour remplir la tâche qu'elle s'était proposée, et elle a lieu d'être satisfaite du résultat obtenu. Elle fait, toutefois, de nouveau, appel aux Français dont l'assistance ne lui a jamais fait défaut jusqu'ici, pour l'aider à élargir le cercle de ses opérations et continuer son œuvre philanthropique.

Rapport de M. le trésorier.

En caisse, en décembre 1875	$ 472 17	
Collections de l'année	1,589 00	$2,061 17
Payé pour Bons de logement et de nourriture	$126 00	
Payé pour secours, en espèces	177 50	
Envoyé à la Société Française de Bienfaisance de Savannah	25 00	
Cours d'anglais, professeur	125 00	
Employé, location de bureau	945 00	
Frais divers, impressions, &c.	279 20	$1,64[illegible]
Balance en caisse 1er janv 1877		333 17

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1877.

H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

225 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—H. Stern, encanteur—Il sera vendu, LUNDI 13 août 1877, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan, No. 63 de la rue de la Douane.

225 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions—à la vente 12 août—

PAR S. GUINAULT.

VACHES.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 16 août 1877, il sera vendu à 11 heures du matin, rue de la Levée, entre Chestnut et South street, à Greenville, la vacherie de Mr Jean Perez qui se retire entièrement de ce genre d'affaires par suite de mortalité dans la famille,

14 jolies vaches laitières et veaux, 1 cheval, une charrette à lait et les ustensiles.

Conditions—Au dessous de $150 comptant et au dessus 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
12 août—

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.

A l'élection annuelle tenue le 4 janv 1877, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1877:

Président, C. VERNEUIL.
Vice-Président, P. GENDRE.
Secrétaire, J. H. NEGUELOUA.
Trésorier, PAUL DUFRECHON.

Directeurs:
*J. P. Bonedo, chairman comité de finances.
*M. Duchautreaux, chairman comité arbitral.
*Jean Mailhes, chairman comité de secours.
*Jean Dutrey.
*A. Combonzou.
*Bernard Tujague.
Auguste Négrier.
Section des Abattoirs, Jean Carreau,
do de J. L. Estrada.
Comité Arbitral, *J. M. Abadie,
do do Louis Laburre.
Maître des Cérémonies, *Bazile Dabat.
Grand-Maréchal, *Léon O. Redon.
1er assistant, Louis Vignes,
2nd do *Joseph Laguens.
Collecteur, S. Breaux.
Docteur, en ville, *C. A. Gaudet.
do aux Abattoirs, S. J. Renshaw.
Pharmaciens, en ville, G. S. Mattingly.
do do E. Sauter.
do do J. B. Lavigne.
do do P. Barthe.
do aux Abattoirs.
Porte-bannières, *Bazile Barthe.
do do *M. Bellande.
JOS. H. NEG

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

RAPPORT ANNUEL, 1876.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

Reçu pendant l'année 1876:—

Admissions	$ 70 00	
Quotités	1,904 00	
Diplômes, Badges et amendes	46 00	
Remboursement des Pharmaciens	21 45	
Pour usage d'un four de la Tombe	29 00	
Intérêts sur $500, à 5 pour cent	40 00	
Deux Dividendes sur deux Actions de Banque	4 00	
Balance en caisse 1er Janvier 1876	984 97	$3,0[illegible]
A déduire, dépenses pour l'année 1876—		
Assurance du Mobilier	13 60	
Docteurs	549 50	
Pharmaciens	660 25	
Commission, collecteur, 10 pour cent	189 82	
Annonces et impressions	1.0 45	
Funérailles	220 75	
Secours en argent	29 00	
Réparation de la tombe	10 00	
Loyer de la Salle	10 00	
Divers (taux frais)	19 50	$1,864 81
Balance en caisse 1er Janvier 1877		$1,182
Actif de la Société:		
Caisse d'Epargnes des Travailleurs	500 00	
A la Caisse d'Epargne Hibernia	500 00	
Compte Courant à la Banque des Travailleurs	1 65	
Mobilier, Bannière, &c.	800 00	
Deux Actions de la Banque des Travailleurs	50 00	
La Tombe et le Terrain	4,141 00	
Billets en recouvrement	487 10	
Actif net 1er Janvier 1877	$6,841 75	
Plus quotités dues jusqu'à ce jour	254 00	
Plus amendes dues jusqu'à ce jour	22 50	

Le 1er Janvier 1876, la société se composait de	203 membres
Admis depuis cette époque	12
Sur lesquels il faut déduire:	
Décédés	5
Rayés aux Assemblées générales	7
Absents ou démissionnaires	15
Effectif actuel	[illegible]
Classés comme suit:	
Membres actifs	129
Honoraires	20
Bienfaiteurs	11
Veuves	

Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice.

(Casernes et Versailles.)

RAPPORT ANNUEL POUR L'AN 1876.

(Approuvé par l'Assemblée du 23 décembre 1876.)

RECETTES:

Balance en caisse le 1er janvier 1876	$ 41.75	
Admissions, quotités pendant 1876	2245.75	
Produit net de 2 pique-niques	278.70	
Reçu pour 28 cocardes	12.80	
Total des recettes	2573.00	2573.2

DÉPENSES:

Médecins	$505.00	
Médicaments	542.27	
Funérailles	124.50	
Loyer et frais d'Asile	231.60	
Collecteur	219.25	
2 fours	90.00	
Annonces et impressions	55.55	
Lingerie et autres fournitures	39.90	
Divers	97.90	
Total des dépenses	1907.87	1907.87
Balance en caisse le 1er janvier 1877		$ 766.13
Valeurs d'Asile, fours, bannières, &c.		900.00
Arrérages en quotités pour décembre et autres mois		360.00

RAPPORT DU SECRETAIRE

Membres actifs le 1er janvier 1876	122	
Membres honoraires actifs 1876	2	124
Membres actifs admis en 1876		102
Membres honoraires actifs admis en 1876		1
Total des membres		227
Membres démissionnaires	7	
" rayés	5	
" décédés	3	
Total		15
Membres le 1er janvier 1877		212
Membres honoraires		6
Total de tous les membres		218

Par ordre de l'Assemblée

Officiers pour l'an 1877.
Président—THEODORE FOREST;
Vice-Président—FRANÇOIS FINANCE;
Secrétaire—FRANÇOIS PUYAU;
Trésorier—HENRY DE VILLENEUVE;
Médecins—De la rue Louisa en ville—Dr. Escobas—De la rue Louisa à Versailles—Dr Geo. Renshaw.
Pharmaciens—Henry Ménage, Bayou et Johnson; A. Thienemar, Clouet et Dauphine; J. Von Gohren, Louisa et Dauphine et 162 Champs-Elysées; Emile Rosenfeld, Mazant et Dauphine; Nadé Audran, Tricou et Levée.
Collecteur—Victor Provensal.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 8 janvier 1877.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 10 janvier 1876.

Membres actifs	142
honoraires	10
Admissions, membres	37
Expulsions	[illegible]
Résignations	[illegible]
Décès	[illegible]

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres	$96.

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1876	$2,871 85	
Reçu de membres, pour quotités, assessments et amendes	2,556 39	
Reçu d'autres sources	189 25	
Total	$ 5,647 45	
Dépenses par le comité de secours	$ 469 70	
Dépenses pour divers	1,265 10	$ 1,734 80
En caisse ce jour		$ 3,913 65

Actif de la Société.

En caisse	$ 3,912 65
Effets à recevoir	239 32
Propriété foncière	710 60
Meubles et autres effets mobiliers	1,094 75
Total	$ 6,057 32

Passif—"Aucun".

Election pour l'année 1877.
Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des finances, ELIE LAMBERT;
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Maréchal, CHAS. T. SONIAT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens, P. BARTHE.
VALSIN VIGNAUD,
A. F. BERET,
L. H. VON GOHREN.

VIN DE QUINQUINA FERRUGINEUX de MOITIER

Vin de Malaga et Pyrophosphate de Fer.

Préparé par F. MOITIER, Médecin Président de l'Académie des Arts et Métiers de Paris, Médaillé d'Or en 1868.

Recommandé par tous les médecins, ce vin est employé avec le plus grand succès pour guérir le chlorose, l'anémie, les pertes blanches, la pauvreté du sang, les maux d'estomac, les palpitations et pour fortifier les tempéraments lymphatiques des enfants. Dépôt général, 6 Paris E. LAURENGEL, pharmacien, rue des Lombards, 44.—A New Orleans: M. SAINT-CYR FOURCADE, Canal street.